



DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *bureau chancellerie.*

**CIRCULAIRE N° 848 modifiant la circulaire n° 382/DEF/DCSSA/CH du 22 janvier 2007 (BOC n° 17 ; texte n° 29) relative aux filières de notation en 2007 et aux règles de fusionnement des travaux d'avancement au titre de l'année 2008 des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées et des sous-officiers féminins du service de santé des armées.**

*Du 22 mars 2007*

NOR D E F E 0 7 5 0 9 2 2 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 382/DEF/DCSSA/CH du 22 janvier 2007 (BOC n°17 , texte n° 29.)

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 114.

---

La circulaire n° 382/DEF/DCSSA/CH du 22 janvier 2007 est modifiée comme suit :

Dans l' « ANNEXE VII : MITHA SOFSSA servant outre-mer. »

Après « FORCE FRANÇAISE AU CAP VERT » rajouter :

- DIASS FORT DE FRANCE,
- DIASS ST DENIS DE LA RÉUNION,
- DIASS NOUMÉA,
- DIASS PAPEETE.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général des armées,  
directeur central du service de santé des armées,*

Bernard LAFONT.